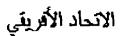
AFRICAN UNION





UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRIÇANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321 Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

ATELIER D'EXPERTS SUR LA SECURITE ET LA SURETE MARITIME

6 – 7 AVRIL 2010 ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

NOTE DE CADRAGE

VERS L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE AFRICAINE DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE LA SURETE MARITIME

JANVIER 2010

NOTE DE CADRAGE

I. INTRODUCTION

Dans le rapport de la Commission sur ses activités, pour la période allant de janvier à juin 2009, présenté au cours de la 15^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif qui s'est tenue à Syrte, en Libye, en juin 2009 [EX. CL/520 (XV)], une mise à jour a été fournie sur la question de la sécurité et de la sûreté maritimes en Afrique, qui a été au premier plan de l'actualité en 2008, notamment en raison de la recrudescence du phénomène de la piraterie. Dans ce rapport, la Commission a indiqué :

- (i) que certains pays et organisations intergouvernementales avaient déployé d'importants dispositifs maritimes pour s'attaquer à la piraterie de plus eη plus croissante au large des côtes de Somalie ;
- (ii) qu'au début de 2009, une réunion de haut niveau de 17 Etats appartenant aux régions de l'Océan Indien Occidental, du Golfe d'Aden et de la Mer Rouge avait adopté le « Code de conduite de Djibouti », relatif à la Répression de la Piraterie et du Vol à main armée perpétrés à l'encontre de navires dans le Golfe d'Aden ;
- (iii) qu'en relation avec la résolution 1851 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies, un Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes de la Somalie (CGPCS) a été créé pour servir de point de contact entre les Etats, les organisations régionales et internationales sur certains aspects de la lutte contre la piraterie et le vol à main armée au large des côtes somaliennes.

Au cours de toutes ces réunions, la Commission s'est employée à souligner la nécessité d'adopter une approche globale multidimensionnelle, y compris le recours à des moyens sur la partie continentale et le renforcement des capacités, pour combattre le phénomène de la piraterie au large des côtes somaliennes, qui n'est en fait que le symptôme d'un problème plus large. A cet égard, la nécessité de mettre fin à toutes les activités illégales au large des côtes somaliennes, y compris la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques, a été soulignée. La Commission a souligné que la question de la piraterie au large des côtes somaliennes a détourné l'attention du monde de la menace croissante que représentent les attaques au large de la côte occidentale de l'Afrique.

La Commission a souligné que, dans le cadre des efforts visant à s'attaquer à ces défis transversaux, et conformément à la Politique africaine commune de défense et de sécurité (CADSP), elle était en passe d'élaborer une stratégie propre à faire face à la situation.

Pour sa part, la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est tenue à Syrte, en Libye, en juillet 2009, a adopté la décision Assembly/AU/Dec.252 (XIII) sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique. Dans cette décision, la Conférence a exprimé sa vive préoccupation face à l'insécurité croissante dans les espaces maritimes autour de l'Afrique et de la Somalie, en particulier, et a énergiquement condamné toutes les activités illégales qui y ont cours, y compris les actes de piraterie, la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques. La Conférence s'est félicitée des initiatives prises par la Commission en vue de développer une

stratégie globale et cohérente pour lutter contre ces fléaux, et lui a demandé de rendre régulièrement compte aux instances compétentes de l'UA.

II. METHODOLOGIE DE L'ATELIER

L'atelier se déroulera sous la forme de séances plénières et de groupes de travail.

III. RESULTATS ESCOMPTES

L'atelier devrait déboucher sur l'adoption d'une Déclaration sur une stratégie africaine dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritime, ainsi que d'un plan d'action articulant les mesures à prendre et le calendrier de leur mise en œuvre.

IV. PARTICIPANTS

L'atelier se propose de réunir de hauts fonctionnaires et experts représentants:

- 1. les Etats membres de l'UA;
- 2. les Départements et autres structures compétentes de l'UA;
- 3. les Communautés économiques régionales et autres Organisations àfricaines compétentes;
- 4. des Think Tanks et ONG africaines;
- 5. les institutions internationales compétentes et autres acteurs concernés

V. <u>DATE ET LIEU</u>

L'atelier aura lieu les 6 et 7 avril 2010, au siège de l'UA, à Addis Abéba, en Ethiopie.

VI. PERSONNES A CONTACTER

Mr. Samuel Kamé-Domguia. Point focal, Département Paix et Sécurité, Tél. (Bureau): +251 113 724 724, Poste: 502. (Portable): +251 911 503 413. Email : SKameDomguia@Africa-Union.org ou Samuel@Kame-Domguia.com.

M. Olabisi Dare. Point focal pour la Somalie, Département Paix et Sécurité, Tél (Bureau): +251 115 513 822 Poste: 609. (Portable): +251 913 013 199. Email : DareO@Africa-Union.org